



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Point 1 de l'ordre du jour

Date: 7 octobre 2026

WFP/EB.2/2026/1/2

Original: anglais

Adoption de l'ordre du jour

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour décision**, l'ordre du jour provisoire de sa session annuelle de 2026. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Nomination du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut nommer un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) indiquait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été restructuré afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. En outre, comme décrit dans le Cadre relatif au cycle des politiques qu'a approuvé le Conseil à sa première session ordinaire de 2025, le recueil comprend une analyse des lacunes pour s'assurer que l'ensemble des politiques du PAM permet d'atteindre les objectifs du Plan stratégique. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

b) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces organismes et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

5. **Questions financières et budgétaires**

a) Plan de gestion du PAM pour 2027-2029

Le Conseil est saisi, **pour décision**, du Plan de gestion pour la période 2027-2029, y compris le budget du PAM pour 2027.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Proposition visant à élargir l'éligibilité au couplage

Dans le prolongement de l'adoption formelle du couplage en 2004, le Secrétariat propose d'ouvrir le dispositif aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, qui ne peuvent pas y accéder actuellement et qui offrent un grand potentiel de croissance en tant que donateurs. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM

Comme convenu avec le Bureau à sa réunion du 4 avril 2024, l'Auditeur externe présente un rapport sur les constatations issues des audits menés sur le terrain pendant la période considérée dans le rapport. Au titre de ce point est également présentée la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour décision**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. **Activités de contrôle**

a) Rapports d'évaluation

1. Rapport succinct de l'évaluation stratégique concernant l'adaptation du PAM à l'évolution des partenariats entre 2022 et 2026 et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse indépendante qui porte sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie du PAM dans le contexte des partenariats, ainsi que sur les pratiques connexes. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

b) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et la mise en œuvre des activités. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aideront les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après, ainsi que les réponses de la direction correspondantes, sont présentés **pour décision**:

1. Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2022-2026)
2. Mozambique (2022-2026)
3. Tadjikistan (2023-2026)
4. Zimbabwe (2022-2026)

7. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour décision**, des plans stratégiques de pays ci-après:

1. Burkina Faso (2027-2031)
2. Plan stratégique multipays pour les Caraïbes (2027-2031)
3. République démocratique du Congo (2027-2030)
4. République démocratique populaire lao (2027-2031)
5. Mali (2027-2031)
6. Mozambique (2027-2030)
7. Myanmar (2027-2029)
8. Niger (2027-2031)
9. Soudan (2027-2029)
10. Tadjikistan (2027-2030)
11. Yémen (2027-2029)
12. Zimbabwe (2027-2031)

b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel sera présenté au Conseil **pour information**.

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement, mais seront tout de même examinés pendant la session.

- c) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et les augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

8. Questions d'organisation et d'administration

- a) Programme de travail biennal du Conseil d'administration (2027-2028)

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour décision**, de son programme de travail biennal (2027-2028).

9. Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration (pour décision)

- a) Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2026 du Conseil d'administration

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées lors de la session pour en vérifier l'exactitude.

- b) Résumé des travaux de la session annuelle de 2026 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa session annuelle de 2026 lui est présenté **pour décision**.